RENOUVELLEMENT ET ADAPTATION DES CORRECTIONS OPTIQUES

Afin de faciliter le renouvellement de vos corrections, votre orthoptiste a signé un protocole de coopération avec les ophtalmologistes de Villefranche-de-Rouerque. Ce protocole lui permet de réaliser des bilans visuels à distance.

ADULTES CONCERNÉS

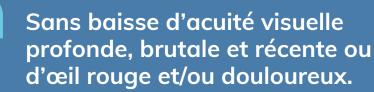


entre 16 et 50 ans

Dernière consultation ophtalmologique < 5 ans



Sans autre pathologie oculaire associée





ENFANTS CONCERNÉS



entre 6 et 15 ans

Dernière consultation ophtalmologique < 2 ans

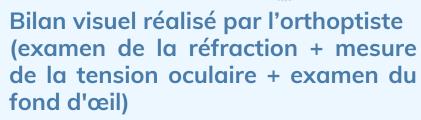


Sans autre pathologie oculaire associée

Sans baisse d'acuité visuelle profonde, brutale et récente ou d'œil rouge et/ou douloureux.

Pas besoin d'être connu du cabinet d'ophtalmologie qui va interpréter les résultats!

ÉTAPE 1





ÉTAPE 2

Contrôle et validation du bilan visuel par un OPHTALMOLOGISTE de Villefranche de Rouerque en l'absence du patient.

IMPORTANT

Lors du rendez-vous avec votre orthoptiste, pensez à apporter :



Votre carte vitale



Votre dernière ordonnance de correction optique datant de moins de 2 ans si vous avez entre 6 et 15 ans et de moins de 5 ans si vous avez entre 16 à 50 ans

SOUS 8 JOURS

Bilan normal: envoi de l'ordonnance de lunettes au patient

Bilan à compléter : prise de RDV avec l'ophtalmologiste (bon de transport possible : voir avec le médecin traitant)

Ce protocole de coopération est autorisé par la Haute Autorité de Santé ainsi que votre agence Régionale de Santé.





